

M. Collot et les riverains
de l'avenue de la Rostagne
29 avenue de la Rostagne
06160 Juan les Pins

**Monsieur Jean Pierre Gonzalez
Premier Adjoint Conseiller Régional
Mairie d'Antibes Juan les Pins
Cours Masséna 06600**

Lettre recommandée avec A. R.

Juan les Pins, le 11 février 2008

Objet : réunion du 6 février 2008

Monsieur le Premier Adjoint,

Nous vous remercions de nous avoir reçu le 6 février 2008 en vos bureaux.

Par suite d'un manque d'information, les riverains pensaient que la Bastide La Verne avait son capital végétal et arboré protégé et ils regrettent qu'il n'en soit pas ainsi.

Concernant l'élargissement de l'avenue de la Rostagne et après enquête et concertation, les riverains vous demandent de maintenir l'emplacement réservé destiné à l'élargissement de l'avenue de la Rostagne au profit de trottoirs ou de pistes cyclables.

Ses trottoirs sont fréquentés par de nombreux Collégiens et Lycéens et une piste cyclable serait la bienvenue pour les déplacements urbains dans l'avenir (exemple Vélib' à Paris et maintenant dans de nombreuses autres villes où l'on pratique de plus en plus le vélo).

Ceux-ci sont d'accord avec la proposition que vous aviez judicieusement faite par vos courriers du 26 octobre 2007 Référence GC/TC/196 PO-A21715/21803 PO-D & GC/TC/199 PO-A 23148 PO-D, affaire suivie par Monsieur Cerf, ceci à condition que l'avenue de la Rostagne soit maintenue à 2 voies.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Adjoint, l'assurance de notre parfaite considération.



Monsieur Collot et les Riverains